MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Creation d'un batiment avicole de 40 000 poulets de chair sur le site d'elevage du GAEC THELIN a TOURS-EN-VIMEU (80210)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: GAEC THELIN

Raison sociale: GAEC THELIN

N° SIRET: 81873413900012

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: THELIN

Prénom(s): BERTRAND

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Creation d'un batiment avicole de 2 000 m² destine a l'elevage de 40 000 poulets de chair, implante sur le site agricole existant du GAEC THELIN a Tours-en-Vimeu. Travaux : terrassement, fondations, construction du batiment, reseaux (eau.elec). Aucune demolition prevue.

4.2 Objectifs du projet

Permettre l'installation du jeune exploitant au sein de l'exploitation familiale et renforcer la viabilite economique du site. Optimiser la production avicole en repondant aux besoins des filieres locales et en s'inscrivant dans la continuite de l'activite existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en la creation d'un batiment avicole de 2 000m² destine a l'elevage de 40 000 poulets de chair. Les travaux comprennent le decapage de la terre, le terrassement et le nivellement de la plateforme, la realisation des fondations, l'elevation de la structure metallique et des parois, la pose de la couverture, ainsi que l'installation des reseaux (eau, electricite, ventilation, circuits d'alimentation, chauffage). Les travaux sont limites a une parcelle agricole deja exploitee par le GAEC THELIN, a proximite du batiment avicole existant. Aucun ouvrage n'est demoli.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le batiment sera exploite pour l'elevage de 40 000 poulets de chair en bandes successives, avec litiere en anas de lin (sur 5-6 cm), ventilation dynamique, alimentation automatisee et chauffage adapte (90 kw) Les fientes seront evacuees a chaque bande : une partie sera epandue sur les terres agricoles du plan d'epandage, une autre sera exportee vers une unite de methanisation. La fin d'exploitation n'est pas prevue a ce stade. Si elle devait intervenir, elle consisterait en la depose des equipements et du batiment, l'evacuation des materiaux vers les filieres adaptees et la remise en etat du site selon les prescriptions ICPE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a une demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 3660 de la nomenclature ICPE (elevages de volailles de plus de 40 000 emplacements).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du batiment avicole Dimensions du batiment Aire betonnee devant le batiment	(2125, m²) (25 x 91,60, m) (10 x 25, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Rue de Vismes Corroy

Lieu-dit :

Localité : 6 Rue de Vismes Corroy 80210 Tours-en-Vimeu

Code postal : 80210 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°39'43"E Lat. : 50°1'53"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Tours-en-Vimeu. La parcelle releve du zonage agricole. Le projet s'inscrit dans la continuite d'un site d'elevage existant

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'installation existante du GAEC THELIN comprend un elevage de 70 vaches laitieres (rubrique 2101) et un elevage avicole de 22 000 poulets de chair (rubrique 2111). Ces installations ont ete regularisees au titre des ICPE en 2023. Elles relevaient du regime de la Declaration et n'ont donc pas fait l'objet d'une evaluation environnementale. Le projet actuel consiste en la creation d'un batiment avicole de 2 125 m² pour 40 000 poulets de chair supplementaires. Le cumul des effectifs (22 000 + 40 000) porte l'installation au dela du seuil de 40 000 emplacements, ce qui la fait relever de la rubrique 3660 (regime de l'Autorisation). Caracteristiques avant / apres : - Avant projet : elevage bovin 70 VL + 22 000 poulets (regime Declaration). - Apres projet : effectif total d'environ 62 000 poulets de chair (regime Autorisation - rubrique 3660).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Le projet se situe a proximite de deux ZNIEFF : - ZNIEFF de type I : « Vallee de la Vimeuse » (2,5 km) - ZNIEFF de type II : « Vallees de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse » (1,5 km) Le site du projet est situe hors perimetre de ces ZNIEFF, sans emprise directe.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet est situe sur une parcelle deja artificialisee par un batiment d'elevage existant et n'empiete pas directement sur des zones Natura 2000 ni sur des zones humides d'importance internationale. A proximite se trouvent la Baie de Somme, zone humide cotiere classee Ramsar, ainsi que les marais et tourbieres des vallees de la Somme. Le projet a ete concu de maniere a ne pas avoir d'impact
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet est situe sur une parcelle deja artificialisee par un batiment d'elevage existant et n'empiete pas directement sur des zones Natura 2000 ni sur des zones humides d'importance internationale. A proximite se trouvent la Baie de Somme (12km), zone humide cotiere classee Ramsar, ainsi que les marais et tourbieres des vallees de la Somme (12km). Le projet a ete concu de maniere a ne pas avoir
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Eau pour abreuvement/nettoyage (5 900 m³/an). Impact faible, utilisation du forage existant. Autorisation actuelle pour 6 000 m³/an donc pas de modification. Actuellement, l'exploitation utilise environ 3800 m3 d'eau par an. Avec le nouveau batiment, le besoin sera au total de 5 900 m3/an, ce qui est coherent avec l'autorisation actuelle.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Impact faible. Le projet utilise les reseaux existants du site agricole et reste compatible avec les capacites disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet se situe sur une parcelle agricole deja anthropisee, attenante a un site d'elevage existant, sans habitat naturel. Une haie existante depuis plus de 20 ans borde la parcelle d'implantation du batiment actuel et du nouveau batiment.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Consommation d'un espace agricole deja exploite sur la parcelle d'elevage existante. Environ 2 125 m² pour le batiment et ses abords. Impact faible : pas d'emprise sur un milieu naturel, pas de coupure de continuite ecologique, pas de defrichement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet ne presente pas de risques sanitaires significatifs pour la population, les mesures de biosecurite et de gestion des effluents etant mises en oeuvre conformement aux prescriptions applicables aux elevages
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Impact faible : trafic tres limite et similaire a une activite avicole standard ; aucune creation de voie nouvelle.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Faible : bruit comparable a un elevage avicole courant, sans emergence notable hors limites de propriete.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	Impact faible a modere, limite au voisinage immediat du site ; pas de nouvelles habitations concernees.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Impact faible et maitrise : effluents solides (fientes de volailles) geres selon la reglementation ICPE et valorises en agriculture ou en methanisation. Voir Annexe detaillee.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Cadavres de poulets. Conservation en bac d'equarrissage et collectes par la societe ATEmax.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le batiment est implante au sein d'un site agricole existant, en continuite des batiments deja presents. Aucun monument historique, site classe ou archeologique a proximite.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☑ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet peuvent se cumuler avec les activites existantes du GAEC (elevage bovin et batiment avicole de 22 000 poulets). Cependant, ces effets cumules restent faibles : l'ensemble des activites se situe sur un site agricole deja anthropise, sans contact direct avec des milieux naturels sensibles. La consommation d'espace agricole reste limitee, les emissions (odeurs, bruit, air) sont limitees grace au respect des prescriptions ICPE applicables aux elevages avicoles, et l'organisation des flux (trafic, effluents, eau) se fait via des infrastructures existantes. Les ZNIEFF proches (type I « Vallee de la Vimeuse » et type II « Vallees de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse ») ne sont pas affectees : le projet reste hors perimetre et n'entraine ni fragmentation d'habitats, ni perturbation des continuites ecologiques. Ainsi, les

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site a ete regularise en 2023 au titre des rubriques ICPE 2101 (bovins) et 2111 (22 000 poulets), sans impact environnemental notable identifie. Le plan d'epandage existant repond aux regles agronomiques et protege les milieux sensibles. Le projet est conforme au PLU de Tours-en-Vimeu (zone agricole) et n'empiete sur aucun milieu naturel.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet integre plusieurs mesures d'evitement et de reduction des impacts, permettant de limiter les incidences sur l'environnement et la sante humaine : 1. Implantation dans un site deja anthropise : Le batiment est implante en continuite immediate d'un site d'elevage existant, sur une surface agricole deja utilisee. Aucun milieu naturel, haie, prairie humide ou zone humide n'est affecte. Les ZNIEFF voisines ne sont pas intersectees. 2. Gestion des effluents : Les fientes sont evacuees apres chaque bande. Une part est epandue conformement au plan d'epandage (equilibre agronomique, distances aux cours d'eau, pentes), l'autre est exportee vers une unite de methanisation (500 tonnes par an), reduisant les volumes a gerer localement et les risques d'odeurs. 3. Prevention des risques de pollution : Pas de rejet liquide au milieu naturel. Les eaux pluviales sont infiltrees sur place. Les aires de circulation et l'aire betonnee limitent les risques de ruissellement vers l'exterieur. L'absence de stockage de produits dangereux reduit fortement le risque accidentel. 4. Limitation des nuisances : Les emissions atmospheriques (poussieres, ammoniac) restent limitees et typiques d'un elevage avicole conforme aux prescriptions ICPE. Les tensions olfactives sont reduites par la bonne gestion de la litiere (anas de lin), l'evacuation reguliere des fientes et l'export methanisation. Le bruit et le trafic restent confines au site. 5. Mesures de protection de la faune et des milieux : Aucun habitat naturel n'est detruit. La trame verte et bleue locale (vallees humides voisines) reste intacte. Le chantier se deroule hors zones sensibles. L'eclairage nocturne est limite. 6. Alternatives examinees : L'implantation retenue (proximite du batiment existant, zone deja anthropisee, logistique facilitee) limite les emprises sur sols agricoles et evite toute installation en zone

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des elements presentes, le projet peut etre dispense d'une evaluation environnementale. Il s'insere dans un site agricole deja anthropise, en continuite d'un elevage existant, sans emprise sur des milieux naturels. Les ZNIEFF voisines (Vimeuse et Bresle) sont situees a distance et ne sont pas affectees. Les impacts potentiels (effluents, bruit, odeurs, trafic) sont faibles et maitrises par les prescriptions ICPE et par les mesures prevues (gestion des fientes avec export partiel en methanisation, infiltration des eaux pluviales, absence de rejets liquides, limitation des nuisances). Aucun effet cumulatif notable ni impact transfrontiere n'a ete identifie.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Beugnet

Prénom Elise

Qualité du signataire Bureau d'etudes pour le maitre d'ouvrage

À AMIENS

Fait le 27-02-2026

Signature du (des) demandeur(s)